***La linguistique moderne***

**A- Définitions de la linguistique**

La linguistique est l’étude scientifique du langage humain et des langues, elle est descriptive et se veut objective à la différence de la grammaire qui est une discipline prescriptive et normative. En effet, la grammaire édicte des règles qui ont pour finalité la bonne acquisition de la langue, autrement dit apprendre à parler et à écrire correctement.
Au contraire, la linguistique ne se préoccupe pas de la correction de la langue.
Le linguiste décrit et explique toutes les productions orales et écrites qu’elles soient jugées correctes ou incorrectes par la grammaire.

Le linguiste ne porte aucun jugement de valeur ni sur les productions des locuteurs, ni sur la beauté, la richesse, les aptitudes d’une langue. Généralement, on établit une hiérarchie des langues, certaines méritent cette appellation alors que d’autres sont appelées pour des raisons historiques et politiques : dialectes, patois, créoles, sabirs…
Pour le linguiste, chaque dénomination a une signification précise dénuée de toute péjoration.
Mahmoudian définit la linguistique comme une science du langage, toute étude concernant quelque langue que ce soit relève de la linguistique.

Le statut de la linguistique comme étude scientifique du langage humain est lié à la publication en 1916 du Cours de linguistique générale de Ferdinand de Saussure. Ceci dit, c’est au sein du courant de la grammaire historique et comparée (1816-1870) que naît le concept de linguistique dont la première apparition attestée dans le dictionnaire de Boiste en 1800.

**B- Le Saussurisme**

1- Objet et tâches de la linguistique saussurienne
La linguistique de Saussure a pour objet l’étude du langage en soi non pas seulement un moyen d’accès à d’autres disciplines comme la psychologie et l’Histoire. C’est à partir de ce moment que la linguistique devient une discipline autonome avec son propre objet d’étude.
Saussure estime que « la matière de la linguistique est constituée par les manifestations du langage humain qu’il s’agisse de peuples sauvages ou de nations civilisées ». Il opère une distinction entre la langue et le langage :

La langue est une partie déterminée et essentielle du langage, elle est à la fois un produit social de la faculté du langage et un ensemble de conventions nécessaires, adoptées par le corps social pour permettre l’exercice de cette faculté chez les individus. C’est ainsi que la langue devient l’objet premier de l’étude linguistique.

Le langage est multiforme et hétéroclite, il est à la fois physique, physiologique et psychique, il appartient au domaine individuel et au domaine social. Pour Saussure, c’est la langue qui fait l’unité du langage.
Il avance les caractéristiques suivantes de la langue :

- Elle est la partie sociale du langage, extérieure à l’individu, qui à lui seul ne peut, ni la créer ni la codifier.
- La langue distincte de la parole est un objet qu’on peut étudier séparément.
- La langue est un système de signes exprimant des idées et par là comparable à l’écriture, à l’alphabet des sourd- muets, aux rites symboliques aux formes de politesse, aux signaux militaires etc. Elle est seulement le plus important de ces systèmes.
« On peut donc concevoir une science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale ; elle formerait une partie de la psychologie sociale et par conséquent de la psychologie générale, nous la nommerons sémiologie et la linguistique n’est qu’une partie de cette science générale. » p33
La tâche du linguiste est de définir ce qui fait de la langue un système spécial dans l’ensemble des faits sémiologiques.

2-Les concepts fondamentaux de la linguistique Saussurienne

- La dichotomie langue/ parole :
Pour Saussure, la langue n’est pas une fonction du sujet parlant, elle est le produit que l’individu enregistre passivement, c’est un système. Alors que la parole est au contraire un acte individuel de volonté et d’intelligence. Gadet reprend les distinctions émises par Saussure dans le tableau suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| Langue  | Parole  |
| - social- essentiel- enregistrée passivement- psychique- somme d’empreintes dans chaque cerveau- modèle collectif.  | - individuel- accessoire plus ou moins accidentel- acte de volonté et d’intelligence- psychophysique- somme de ce que les gens disent- individuel donc non collectif.  |

- La conception du signe :
Pour Saussure, la langue n’est pas le reflet de la réalité, ni de la pensée, les mots de la langue ne sont pas des étiquettes mises sur la réalité du monde et la langue ne traduit pas la pensée qui aurait une forme précise antérieure. L’argument de Saussure est la traduction, en effet les mêmes réalités possèdent des noms différents dans les diverses langues, pour lui c’est une preuve de la non coïncidence de la réalité avec le monde ; il estime que l’idée est une « «masse amorphe », une « nébuleuse » avant sa mise en langue.
Saussure définit le signe ainsi :
le signe linguistique unit non une image et un nom mais un concept (signifié) et une image acoustique (signifiant). Cette dernière n’est pas le son matériel, chose purement physique, mais l’empreinte psychique de ce son, la représentation que nous en donne le témoignage de nos sens ; elle est matérielle, c’est seulement dans ce sens et par opposition à l’autre terme de l’association, le concept, généralement plus abstrait. » (p98).
Les termes concept et image acoustique sont ensuite remplacés respectivement par le signifié et le signifiant.
Le signe linguistique échappe à notre volonté, Saussure insiste sur son immutabilité justifiée par son caractère arbitraire mais il n’empêche qu’il évolue dans le temps.
Le lien unissant le signifiant et le signifié est arbitraire (…) tout moyen d’expression reçu dans une société repose en principe sur une habitude collective ou sur la convention. Par exemple le mot « table » désigne par convention générale l’objet qu’on connaît à savoir le support avec un ou quatre pieds sur lequel on travaille ou on mange, il aurait pu désigner l’objet qu’on appelle communément « chaise ».

- La notion de valeur :
Elle va constituer le principe organisateur de l’analyse de ce que Saussure appelle « les entités linguistiques », c'est-à-dire le signe, pour ce faire il s’appuie sur la notion de synonymie. Il utilise la métaphore des jeux d’échecs pour faire comprendre cette notion de valeur linguistique ; une pièce du jeu, la reine par exemple est définie essentiellement par sa position dans les règles du jeu ; cette valeur peut-être assumée par des formes matérielles diverses.

- Linguistique synchronique et linguistique diachronique :
Alors que la première étudie le fonctionnement de la langue dans un état donné, la seconde étudie l’évolution la langue dans le temps. Ce qui donne lieu à la linguistique statique et la linguistique évolutive.

- l’axe syntagmatique et l’axe paradigmatique :
Les énoncés linguistiques s’organisent selon ces deux axes.
- l’axe paradigmatique est l’axe vertical, sur cet axe un ensemble d’unités linguistiques peuvent commuter dans chaque point de l’énoncé mais l’apparition d’une nouvelle unité entraîne l’exclusion de toutes les autres pouvant apparaître dans le même contexte.
- l’axe syntagmatique est l’axe horizontal ; c’est le lieu de l’enchaînement linéaire des unités de la langue, cette organisation des unités linguistiques est soumise à des règles bien précises.

**C- Les différentes branches de la linguistique(1- la phonétique et la phonologie)**

Q’est-ce que la phonétique ?
C’est l’étude des sons du langage, elle s’intéresse à l’aspect oral du langage. C’est l’étude de la substance physique et physiologique (acoustique, phonation, articulation…) de l’expression linguistique .
- la phonétique articulatoire étudie l’appareil phonatoire et la façon dont cet appareil produit le son. Il comprend une soufflerie subglottique (trachée artère, bronches poumons, muscles respiratoires), un générateur vocal (le larynx) et un pavillon supra-glottique, ensemble de structures immobiles (parois nasales, palais osseux, mâchoire supérieure, dents) et de structures mobiles (parois de larynx, voile du palais, mâchoire inférieure, langue et lèvres).
- Outre la phonétique articulatoire, la phonétique auditive s’intéresse à la réception du message ; il existe aussi la phonétique acoustique qui s’occupe de la transmission du message. La phonétique combinatoire étudie les rapports des sons les uns avec les autres dans un contexte donné.

La phonétique utilise des méthodes expérimentales, elle bénéficie de l’avancement technologique :Kynographe( permet de dire les caractéristiques sonores du son) , Sonographe (permet de dire avec précision si on a un son sourd ou oral, Oscilloscope (permet de décrire le son).
La phonétique n’a pas à tenir compte du signifié, elle ne s’occupe que des éléments phoniques de la parole ; on peut étudier phonétiquement une langue qu’on ne comprend pas.

Q’est-ce que la phonologie ?
« C’est la science qui étudie les sons du langage du point de vue de leur fonction dans le système de communication linguistique. Elle se fonde sur l’analyse des unités discrètes (phonèmes et prosodèmes) ».Dictionnaire de linguistique.
\* le phonème est l’élément minimal, non segmentable, de la représentation phonologique d’un énoncé, dont la nature est déterminée par un ensemble de traits distinctifs. Chaque langue présente dans son code, un nombre limité et restreint de phonèmes (une vingtaine ou une cinquantaine selon les langues) qui se combinent successivement).
\* le prosodème est une unité prosodique, c’est-à-dire un trait qui affecte un segment autre que le phonème (plus petit, comme la more -unité prosodique inférieure à la syllabe- ou plus grand, comme la syllabe, le morphème, le mot, la phrase) en faisant jouer des éléments présents dans tout l’énoncé comme la hauteur (ton et intonation), l’intensité (accent), la longueur. Aucun prosodème ne peut avoir d’existence indépendante, il affecte nécessairement un segment de la chaîne parlée.

La phonétique et la phonologie ont le même but : l’étude du son.
- En phonétique, on étudie les caractéristiques sonores du son.
- En phonologie, on étudie la fonction du son dans un système linguistique déterminé.
On aboutit à deux types de transcriptions : la transcription phonétique, elle vise à plus de précisions ; la transcription phonologique qui ne retient de la transcription phonétique que ce qui est pertinent. Pour noter les différents sons, on utilise l’alphabet phonétique international (A..P.I) qu’on retrouve au début des dictionnaires.
- Pour la transcription phonétique, on utilise [ ].
- Pour la transcription phonologique, on utilise / /.

**C- Les différentes branches de la linguistique(2- La Syntaxe)**

D’ après le dictionnaire de linguistique de Dubois, la syntaxe est la partie de la grammaire décrivant les règles par lesquelles se combinent en phrases les unités significatives ; la syntaxe, qui traite des fonctions, se distingue traditionnellement de la morphologie, étude des formes ou des parties du discours, de leurs flexions et de la formation des mots ou dérivation.
La syntaxe a été parfois confondue avec la grammaire elle-même.
D’après le dictionnaire des sciences du langage de Ducrot et Schaeffer, la grammaire se décompose en deux chapitres :
- La syntaxe,qui traite de la combinaison des mots dans la phrase. Il y est question à la fois de l’ordre des mots et des phénomènes de rection (c’est- à -dire de la façon dont certains mots imposent des variations à certains autres- phénomène particulièrement visible dans les langues indo-européennes. Le verbe y prend généralement le nombre de son sujet ; de plus, dans les langues romanes, l’adjectif prend le nombre et le genre du nom qu’il modifie, et, en latin ou en allemand, le verbe et les propositions déterminent le cas des mots qui dépendent d’eux). Enfin la syntaxe, depuis le 18ème siècle surtout, traite des principales fonctions que les mots peuvent remplir dans la phrase.
- La morphologie traite des mots, pris indépendamment de leurs rapports dans la phrase. D’une part, on les distribue en différentes classes, nommées parties du discours (nom, verbe, etc.…). D’autre part, on indique les variations qu’un même mot peut subir, en donnant les règles pour conjugaison, pour la déclinaison (les cas), pour la modification selon le genre (féminin, masculin…) et le nombre (singulier, pluriel…).

Autrement dit, alors que la syntaxe est l’ensemble des relations ou agencements possibles entre les unités grammaticales et les unités lexicales, la morphologie sera définie comme l’étude des variations non significatives du signifiant des monèmes (un monème est l’unité significative élémentaire, ce peut être un mot simple, un radical, un affixe, une désinence).

Cette distinction permet de voir que les faits de syntaxe sont des faits fonctionnels c’est-à-dire qui participent directement à l’élaboration de la communication. Et les faits morphologiques imposés par le contexte ou les habitudes contraignantes.

Différents cas de morphologie : les variantes, les phénomènes de discontinuité, processus d’amalgame, le syncrétisme, la neutralisation. (Ces notions seront plus détaillées dans le cadre du module de Syntaxe).

 **C- Les différentes branches de la linguistique(3- La lexicologie )**

Qu’est ce que le lexique ?
C’est l’ensemble des mots d’une langue. Qu’est ce que le vocabulaire ? C’est un sous ensemble du lexique, il est délimité, il peut être de deux sortes : le vocabulaire actif : celui utilisé dans un domaine de façon effective et le vocabulaire passif : l’ensemble des mots qu’on comprend mais qu’on n’utilise pas. Le vocabulaire passif est supérieur au vocabulaire actif.
La lexicologie est une branche de la linguistique qui a pour but de réfléchir sur le lexique et de l’étudier, discipline récente, elle est conçue comme l’ étude scientifique des structures du lexique.
- la lexie est une unité de fonctionnement comme « emploi du temps » c’est-à-dire qu’elle fonctionne comme un tout.
- Le lexème, lexème de base et base lexicale, c’est une partie irréductible ; exemple : arbre dans arbrisseau.
La lexie est l’équivalent de l’unité phraséologique chez Dubois, unité syntagmatique chez Dulbert et synthème chez Martinet.

La formation du vocabulaire français : Il y a neuf moyens.
1- le xénisme : est une unité lexicale, constituée par un mot d’une langue étrangère et désignant une réalité propre à la culture des locuteurs de cette langue, c’es le premier stade de l’emprunt.
2- l’emprunt lexical, on emprunte le signifiant et le signifié cet emprunt surtout grâce aux monolingues.
3-l’emprunt sémantique, on emprunte le signifié, il peut être un composé ou une unité simple.
4- le calque, il est toujours composé, exemple : gratte-ciel
5- la composition, unité de fonctionnement de plusieurs parties ayant chacune nécessairement une autonomie syntaxique, la base lexicale appartient à la langue.
6-la licence poétique, elle désigne un procédé qui peut être d’un ou de plusieurs parties.
7- la dérivation, elle consiste en l’agglutination d’éléments lexicaux, dont un au moins n’est pas susceptible d’emploi indépendant, en une forme unique.
8- la troncation ou apocope est un procédé courant d’abréviation consistant à supprimer les syllabes finales d’un mot polysyllabique, exemple : une radio pour une radiographie.
9- la siglaison est la formation d’un sigle à partir d’un mot ou d’un groupe de mots, exemple : U.G.T.A (union générale des travailleurs algériens).

La lexicographie « est la technique de confection des dictionnaires et l’analyse linguistique de cette technique, Le lexicographe désigne à la fois le linguiste étudiant la lexicographie et le rédacteur d’un dictionnaire, dit aussi dictionnariste. On distingue ainsi la science de la lexicographie et la pratique lexicographique ». Dictionnaire de linguistique de Dubois

La sémantique
La sémantique s’occupe de l’étude objective des significations linguistiques.
C’est une partie de la linguistique qui traite de la signification et de l’évolution du sens des mots.
Définition du sème : théoriquement, c’est une unité minimale de signification.
Exemple : la chaise- le pouf (meuble pour s’asseoir- siège)
1èr sème ~ pied
2ème sème~ dossier
Donc le sème est le trait sémantique pertinent.
La linguistique moderne n’a pu acquérir le statut scientifique qu’en écartant dans un premier temps les considérations philosophiques, culturelles, traditionnellement attachées à l’étude du langage. La langue devait être décrite En elle-même et pour elle-même, c’est-à-dire comme une forme Ainsi, l’identification des unités du système (phonèmes, morphèmes) ne fait appel au sens que pour dégager les oppositions pertinentes.
Il convient de distinguer théorie sémantique et théorie de la référence. On peut décrire le sens du mot chaise à partir de traits sémantiques (dossier, pieds tc.) récurrents, c’est-à-dire apparaissant dans la description d’autres termes de l’ensemble des sièges (fauteuil, tabouret, etc.) ; la référence au mot chaise, en revanche, c’est le rapport (dit dénotation) qui existe entre ce mot et les différents objets chaises. En termes de logique, on peut dire que la définition du mot chaise en compréhension intéresse la sémantique, tandis que la définition du mot chaise en extension (A , B, C, N sont des chaises) intéresse une théorie de la référence.
L’analyse sémique se fonde sur le concept saussurien de valeur, selon lequel la signification d’un signe ne se limite pas à la relation entre un signifiant et un signifié mais doit être également conçue comme résultant de la relation de ce signe avec d’autres signes.

**C- Les différentes branches de la linguistique(4- La sémiologie)**

La sémiotique ou sémiologie « est l’étude des signes et des processus interprétatifs » Dictionnaire des sciences du langage. Exemples de signes : couleur, panneaux, feux routiers, symptômes d’une maladie, vêtement, langage informatique, gestes, musique, le morse etc. Tous ces signes relèvent d’une pratique sociale porteuse d’un message qui signifie en dehors de la langue.
Les signes culturels renseignent sur les habitudes culturelles d’un groupe comme : la télé, le ciné, le livre etc. signe de culte, signe de consommation.
Ces signes ne sont pas des produits informes, anarchiques, ils sont régis par des règles et par des pratiques sociales, ils peuvent être abordés de deux façons, soit : sous l’angle de la codification ou de la formation, soit sous l’angle de la convention et de l’interprétation.

Le terme sémiologie a été forgé en 1690 par un philosophe appelé Locke dans L’essai philosophique sur l’entendement humain, c’est lui qui a forgé le mot de sémiotique, pour lui c’est la science des significations.
En 1897, Peirce lui aussi utilise le terme de sémiotique dans tout un ensemble d’articles réunis par un commentateur sous le nom de Ecrit sous le signe.
Peirce définit la sémiotique comme « une formalisation générale du savoir et de l’expérience du monde perçue comme un ensemble de signes ».
En 1917, Saussure dans Le cours de linguistique générale introduit le terme de sémiologie pour nommer « la science des signes au sein de la vie sociale », Saussure va inscrire la linguistique comme une partie de la sémiologie.

Avec Roland Barthes, c’est la linguistique qui va fournir des modèles d’expériences pour tous les autres champs.
Ainsi, on retrouve une double origine du mot sémiotique :
origine philosophique avec Locke et Peirce puis une origine linguistique avec Saussure et Barthes.
La sémiologie s’intègre à la psychologie comme branche de la psychologie sociale, la linguistique est nécessaire à la sémiologie pour poser convenablement les problèmes du signe.
C’est avec l’œuvre du philosophe américain Charles Sanders Peirce (1839- 1914) que la sémiotique devient une discipline véritablement indépendante. Elle est pour lui un cadre de référence qui englobe toute autre étude. Sa contribution est capitale sur deux points :
- Il insiste sur le fait que la relation signifiante est toujours une relation à trois termes : « un signe, ou représentamem, est un Premier, qui entretient avec un Second, appelé son objet, une telle véritable relation triadique qu’il est capable de déterminer un Troisième, appelé son interprétant, pour que celui-ci assume la même relation triadique à l’égard du dit objet que celle entre le signe et l’objet. »En une acception plus large, l’interprétant est le sens du signe ; en une acception large, étroite, le rapport paradigmatique entre un signe et un autre : l’interprétant est donc toujours aussi signe, qui aura son interprétant, etc. On pourrait illustrer ce processus de conversion entre le signe et l’interprétant par les rapports qu’entretient un mot avec les termes qui, dans le dictionnaire, le définissent : synonyme ou paraphrase, tous termes dont on peut à nouveau chercher la définition, qui ne sera jamais composée que de mots (Todorov 1972). « Le signe n’est pas un signe à moins qu’il ne puisse se traduire en un autre signe dans lequel il est plus pleinement développé. »
- Il reconnaît la diversité des signes et leur irréductibilité au mode de fonctionnement du signe linguistique. En croisant différents critères, Peirce en arrive à distinguer 66 variétés de signes.
Roland Barthes souligne l’actualité de ces recherches à une époque de développement des communications de masse. Mais la pauvreté des champs offerts à la sémiologie (code de la route, sémaphore, etc.) l’amène à noter que chaque ensemble sémiologique important demande de passer par la langue : « Tout système sémiologique se mêle de langage. »Ainsi la sémiologie serait une branche de la linguistique, et non l’inverse. La sémiologie est la science des grandes unités signifiantes du discours : on note qu’une telle définition de la sémiologie la rapproche de la sémiotique, étude des pratiques signifiantes prenant pour domaine le texte .Ainsi, le domaine de la sémiotique est le texte comme pratique signifiante.

 **C- Les différentes branches de la linguistique(5- La sociolinguistique )**

La sociolinguistique est une partie de la linguistique dont le domaine se recoupe avec ceux de l’ethnolinguistique, de la sociologie du langage, de la géographie linguistique et de la dialectologie.
Elle se fixe comme tâche de faire apparaître dans la mesure du possible la covariance des phénomènes linguistiques et sociaux et, éventuellement, d’établir une relation de cause à effet.
La sociolinguistique comme discipline est apparue dans les années soixante aux Etats-Unis sous l’impulsion de William Labov, John Gumperz et Dell Hymes. Cette discipline, qui a bénéficié des apports de certains courants de la sociologie, se propose d’étudier la langue dans son contexte social, à partir du langage concret plutôt qu’à partir des seules données de l’introspection. Elle s’est développée dans trois directions principales, la sociolinguistique variationniste, l’ethnographie de la communication et la sociolinguistique interactionnelle.
La sociolinguistique n’a pas pour but de faire ressortir les répercussions linguistiques des clivages sociaux. Elle doit procéder à des descriptions parallèles indépendantes l’une de l’autre : d’un côté, on, a des structures sociologiques, de l’autre des structures linguistiques et , ce n’est qu’une fois ces descriptions préalables achevées qu’on peut confronter les faits des deux ordres.
Antoine Meillet, dès 1906, est le premier à mentionner une linguistique sociale : « il faudra déterminer à quelle structure sociale répond une structure linguistique donnée, et comment d’une manière générale les changements de structure sociale se traduisent par des changements de structure linguistique ».
Le sociolinguiste américain Fishman donne, sous une forme un peu « journalistique », un contenu plus précis à cet ambitieux programme, en fixant pour objet à l’enquête linguistique de répondre aux questions suivantes : qui parle ? avec qui ? où ? quand ? pour dire quoi ? On voit bien que ce qu est pointé comme domaine d’investigation, c’est la parole.

Les concepts essentiels de la sociolinguistique
- La variation linguistique : On distingue le plus souvent trois types de variations. Une langue évolue dans le temps et dans l’espace, appelée variation diachronique. La seconde relative aux problèmes des français régionaux. La troisième est la variation sociale. Elle est la manifestation, dans le domaine linguistique, de l’influence des facteurs d’ordre social. Elle est l’un des objets de la sociolinguistique.
La relation entre phénomènes sociaux et linguistiques est multiforme et changeante, il n’existe pas une sorte de mécanique qui permettrait d’indiquer que tel phénomène linguistique reflète tel phénomène ou que tel phénomène social s traduirait par telle réponse linguistique. La parole apparaît comme une réponse adaptée ou non à une situation particulière , mais aussi comme révélateur d’un réseau complexe d’informations apparentes ou masquées , sur le locuteur, l’interlocuteur, et par delà, sur la communauté linguistique tout entière.
- La communauté linguistique : il est important de la distinguer de peuple ou de nation. Le peuple et/ou la nation américaine sont composés de communautés linguistiques différentes et parlant, toujours ou quelques fois ,d’autres langues que l’anglais « officiel » : langues amérindiennes, langues des communautés noires, il en est ainsi dans la plupart des pays du monde. Il faut considérer que la communauté linguistique est constituée elle-même de communautés linguistiques intérieures, plus petites définies par des critères comme l’âge, le sexe, la profession, le lieu de résidence, l’origine ethnique, etc. Ainsi, on peut établir un rapprochement entre la communauté linguistique et le groupe social, chacun des deux éclairant et équilibrant le sens de l’autre.
Une autre définition de la communauté linguistique est proposée par Christine de Hérédia à savoir qu’une communauté linguistique est ce que les autres ne sont pas.
- La norme linguistique : On appelle norme tout ce qui est d’usage commun et courant dans une communautés linguistique ; la norme correspond à l’institution sociale que constitue la langue standard. Le sociolinguiste constate l’existence de la langue, elle est à ses yeux une variété, parmi d’autres, de la langue. La norme n’empêche pas la variation linguistique.

**C- Les différentes branches de la linguistique(6- La psycholinguistique )**

Il s’agit de « l’étude scientifique des comportements verbaux dans leurs aspects psychologiques .Si la langue, système abstrait qui constitue la compétence linguistique des sujets parlants, relève de la linguistique, les actes de parole qui résultent des comportements individuels et qui varient avec les caractéristiques psychologiques des sujets parlants sont du domaine de la psycholinguistique, les chercheurs mettant en relation certains des aspects de ces réalisations verbales avec la mémoire, l’attention, etc. » Dictionnaire de linguistique.

L’étude des processus psychologiques par lesquels les sujets humains élaborent et mettent en œuvre le système de leur langue constitue un domaine de recherche relativement récent. La psycholinguistique ainsi dénommée existe depuis 1954 par Osgood et Sebeok lors d’un séminaire de l’université Cornell réunissant des psychologues et des linguistes désireux de définir un champ de recherche commun. Pour analyser les opérations impliquées dans la compréhension ou la production des messages verbaux, constitutives de l’activité langagière, le psycholinguiste dispose de deux voies majeures :
- l’étude expérimentale du traitement du langage chez l’adulte, qui permet de distinguer et manipuler des variables et d’en déduire certaines lois d’organisation des conduites langagières.
- l’approche développementale centrée sur l’acquisition du langage chez l’enfant, qui permet de découvrir certains ordres d’acquisition et d’en déduire des niveaux de complexité.
- L’approche neurolinguistique quant à elle, s’attache aux aspects pathologiques du langage, elle fournit des éléments tant sur son organisation cérébrale que sur son fonctionnement.